

Procès-verbal du Conseil municipal du 27 avril 2011

A 20h10, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et demande à Aurélie CHEVALIER de procéder à l'appel.

Après avoir rappelé les délibérations et débats du Conseil Municipal du 25 février 2011, le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le PV.

René GUIGON est désigné secrétaire de séance.

Sont présents : Hélène CROISSANT, Maurice DUC, Aurélie GALLIEN, Jean-Claude GHELAS, René GUIGON, Marie-Andrée MENINI, Xavier MERLE, Christiane MOSNIER, Isabelle NICOLAS, Didier PORTAL, André REYNAUD, Michel SABATIER, Danièle SOUCHON, Jean-Pierre SURREL, Gérard TEYSSIER, Bernard VACHER, Elisabeth VIALLE, Jacques VOLLE,

Ont donné procuration : Patrice BAIN à Xavier MERLE ; Aurélie CHEVALIER à Marie-Andrée MENINI ; Josiane FIZE à René GUIGON ; Nathalie GOULESQUE à Elisabeth VIALLE ; Patrick LAURENT à Hélène CROISSANT ; Paul SAGNARD à André REYNAUD,

Absent excusé : Serge BOUDIGNON, Jean-Louis FALCON, Geneviève TERRASSE,

Secrétaire de séance : René GUIGON.

Adoption du PV de la séance précédente

Après l'appel traditionnel des Conseillers, Jacques Volle, Maire, ouvre la séance de ce Conseil Municipal en rappelant les délibérations et débats de la réunion du 04 Avril 2011. Le PV n'appelle pas d'observation particulière, il est par conséquent soumis aux voix et adopté à l'unanimité.

1 – Elaboration du PLU

- Présentation et débat autour du PADD

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que l'étude du PLU a été relancée après une interruption assez longue et qu'il convenait par conséquent d'actualiser le dossier. Par ailleurs la réglementation a évolué notamment depuis « le Grenelle de l'environnement » qu'il faut prendre en compte. Ainsi, il est apparu nécessaire et sans doute plus conforme à l'esprit de la réglementation, d'organiser un nouveau débat autour du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune.

Placé au sommet de la hiérarchie des documents constitutif du PLU, le PADD synthétise et exprime les objectifs et projets de la collectivité en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon d'une vingtaine d'années. Il en découle, précisait Jacques VOLLE, que le règlement écrit comme le zonage doivent être en cohérence avec ce Plan.

Les Orientations Générales répondent aux problèmes soulevés dans le diagnostic et fixent les objectifs de renouvellement urbain, la mise en œuvre des projets, en l'occurrence celui des Grabeyres, ou encore la nécessité de nouvelles infrastructures et équipements.

A cet égard, le Maire a souligné que les équipements communaux considérés dans la globalité territoriale de la Communauté d'Agglomération, apparaissent suffisants et satisfaisants moyennant quoi la problématique du document d'urbanisme cherche plutôt à répondre au maintien et au développement mesuré et contrôlé de la population Espavioite.

Concernant les Orientations particulières, qui constituent la partie facultative du PADD, le Maire a indiqué à l'assemblée municipale les principaux axes de travail pour l'Organisation et le développement de la commune, la structuration de la partie agglomérée, la préservation des atouts naturels de la commune, la mise en place de la politique énergétique et de la qualité architecturale des bâtiments. Il précisait que ces axes seront déclinés, parfois en actions, parfois en prescriptions à l'intérieur du document final soit dans le règlement, soit dans le zonage. La mise en œuvre progressive du Grenelle amènera par ailleurs des évolutions des documents d'urbanisme de la commune.

Xavier Merle s'informe du potentiel de construction dans la commune, dégagé par le futur PLU. S'il n'a pas été possible de répondre précisément à cette question, Monsieur le Maire a toutefois indiqué que les Grabeyres représentent 13 hectares environ dont une partie importante pourra être urbanisée. Le site de l'Ermitage sur lequel une étude paysagère est en cours dégagera sans doute quelques hectares. Le potentiel restant est plus limité et constitué principalement de fonciers plus dispersés pour lesquels, il n'est pas prévu d'opération d'ensemble.

Les élus ont rappelé que ce document a fait l'objet d'un travail, d'un débat et d'une mise au point en commission si bien qu'il n'appelle désormais que peu de commentaires.

A la demande de Monsieur le Maire, qui s'assure préalablement auprès de l'Assemblée qu'aucune question n'est restée sans réponse, il est pris acte à l'unanimité du débat concernant le Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

2 – Modification des emplois communaux

Monsieur André Reynaud, premier Adjoint indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois communaux en créant un nouveau poste d'Auxiliaire Puéricultrice. Il précise à l'Assemblée Municipale que cet emploi a vocation à être occupé par une employée municipale qui exerçait déjà les fonctions d'auxiliaire puéricultrice mais dans le cadre d'emploi d'adjoint technique.

Avant de proposer au Conseil Municipal d'approuver cette création de poste Monsieur le Maire s'est réjoui de la réussite du personnel municipal au concours et encourage la promotion des agents dans ce cadre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette création de poste.

3 – Syndicat Départemental d'Electrification

- Travaux d'extension du réseau

Monsieur Didier Portal, Conseiller Municipal chargé de l'Urbanisme et des travaux indique au Conseil que des travaux d'extension de réseau sont nécessaires dans le secteur de l'Ermitage afin de permettre la construction d'une villa pour laquelle un Permis de Construire a été délivré. Le Syndicat Départemental d'Electrification qui prendra en charge une partie de ces travaux sollicite la participation de la commune à raison de 10 € par mètre soit 720 €.

Monsieur Portal souligne que la procédure s'applique désormais et qui consiste à mettre à la charge des collectivités les frais d'extension et de renforcement des réseaux d'électricité, devra nous inciter à la plus grande vigilance lors de l'instruction des demandes d'urbanisme et de Permis de Construire en particulier.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité cette participation communale à l'extension du réseau.

4 – Participation de l'ASVP au championnat de France de Cross Country des polices municipales

- Prise en charge du Financement

Monsieur Maurice Duc, Adjoint chargé des affaires juridiques et du personnel indique au Conseil que l'Amicale des Polices Municipales du Velay a sollicité, par courrier adressé à Monsieur le Maire, la participation de notre ASVP au 26^{ème} championnat de France de cross country des polices municipales qui se déroulera à CAEN les 14, 15 et 16 Octobre prochain.

Cette participation suppose une inscription et des frais, pour un montant de 214 €, qu'il convient de prendre en charge sur le budget communal.

Monsieur Duc précise le caractère exceptionnel de cette demande qui s'inscrit certes dans l'épreuve sportive, mais aussi dans la préparation de la manifestation 2012 qui se déroulera au Puy en Velay et qui devrait accueillir 500 participants environ.

Après débat Monsieur le Maire soumet cette question à l'Assemblée Municipale qui l'approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'enquête publique relative à la modification N° 5 du POS est désormais close. Le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, sans réserve, à la modification de la marge de recul de la zone NA en bordure de la RD 590. Il est rappelé que cette modification était nécessaire à l'implantation du futur crématorium sur ce site.

- Concernant les Grabeyres, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a rencontré les services du Conseil Général pour examiner les conditions d'accès au site depuis la RD 589 dans la zone du délaissé. A cet égard une rencontre a eu lieu avec le propriétaire qui est associé à la démarche.

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a pris l'initiative d'inviter Monsieur le Préfet à découvrir la Commune. Une visite est programmée.

Monsieur Jean-Pierre SURREL demande que l'on vérifie les conditions de construction et d'implantation des clôtures. Il déplore l'utilisation de matériaux susceptibles de se révéler dangereux et parfaitement inesthétiques.

Calendrier des prochaines manifestations

- 08 Mai commémoration - Rendez vous à 10 heures devant le monument aux Morts
- 11 Mai journée de la prévention routière à partir de 9h30 à la MJC
- 22 Juillet interfolk Espaly accueille le Groupe Hongrie.

A 21 heures l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés. Monsieur le Maire lève la séance.

René GUIGON
Secrétaire de Séance

Jacques VOLLE
Maire

Il est demandé à tous les élus de faire connaître leur avis sur l'horaire du Conseil Municipal entre 20 heures ou 20 heures 30 (une réponse par mail à dgs-espaly@orange.fr permettra aussi une mise à jour des adresses. Merci).